

Rapport d'avancement intermédiaire au 5 juin 2020

Programme Leader 2014-2020

La candidature du territoire de Balagne pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne » a été retenue officiellement le 1er avril 2016 par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020. La convention de mise en œuvre a été signée le 27 novembre 2017 entre le Pays de Balagne, l'ODARC et la Collectivité Territoriale de Corse.

Le projet de développement LEADER du GAL Balagne s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).

Quatre axes principaux sont déclinés :

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
- Coopération sur des actions de formation et de mise en valeur de matériaux biosourcés

Ce rapport d'avancement intermédiaire est destiné à informer les membres du comité de programmation sur les projets réalisés et en cours et sur les actions à mener jusqu'à la fin du programme pour concrétiser les objectifs stratégiques.

Axe 1 : Structurer les acteurs et les richesses du territoire

Actions liées aux études et animation :

- **Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne :**
 1. L'AMO portant sur la mise au point du marché a dû s'interrompre pendant la phase de consultation des entreprises et s'achèvera lors de l'attribution du marché liée à l'étude et l'inventaire.
 2. Pour l'étude, nous sommes dans l'attente d'une délibération du comité syndical pour la joindre à la demande de financement de l'étude. Celle-ci sera à transmettre à l'autorité de gestion afin d'obtenir un avis d'éligibilité réglementaire favorable et la signature de la convention attributive de subvention.

- **Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne :**
La convention financière a été signée, une consultation publique a été lancée, l'analyse des 3 offres a été réalisée et nous sommes dans l'attente d'une délibération du comité syndical pour l'attribution du marché public.
- **Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier**
Une réunion s'est tenue le 13 août 2018 à la Mairie de Speloncato en présence de 10 propriétaires fonciers pour informer et échanger sur un projet de reconquête d'anciens jardins sous le village. Le site est composé d'une multitude de petites parcelles le long d'un cours d'eau. Dans un premier temps, le projet se concentrera sur les parcelles les plus proches du village, soit 22 parcelles appartenant à 15 propriétaires. La Commune est propriétaire de la parcelle où se situe la fontaine qui alimente les jardins en aval. Les personnes présentes étaient favorables au projet de reconquête de ces espaces par la mise à disposition de leurs terrains à la Commune. Elles souhaitent que la municipalité s'engage dans la démarche et pilote le projet. Pour ce faire, un débroussaillage important doit être réalisé avant d'effectuer un chiffrage des travaux. Cette dépense n'étant pas éligible, une demande d'avenant a été émise pour modifier la fiche n°3 « travaux et équipement » avec l'inscription des dépenses éligibles suivantes : acquisitions foncières, débroussaillage, études préalables, suivi des travaux. Depuis le 23 mai 2019, aucune réponse n'a été apportée à cette demande.
- **Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives.**
Une étude portant sur la restauration collective en Balagne, faite en octobre 2019, recense 2400 repas distribués par jour en Balagne dont 1400 préparés dans les cantines scolaires. Une réunion, le 11 mars 2020 a permis la rencontre des responsables des cantines et des producteurs locaux pour envisager d'approvisionner les cantines en produits locaux. Chaque cantine va préciser ses besoins et les producteurs pourront se structurer pour répondre à la demande.

Durant la période confinement, il a été réalisé une carte interactive des producteurs de Balagne. Seuls les producteurs faisant de la vente directe ou en livraison sont référencés. Cet outil a été consulté plus de 19 000 fois.
Une réunion va être sollicitée auprès des 2 directeurs des offices intercommunaux de tourisme de Calvi et l'Île-Rousse pour travailler sur un développement du projet. Pour prolonger cette démarche, il pourrait être envisagé de développer une application et enrichir le réseau des rencontres balanines.
- **Études de faisabilité, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources**
Aucun dossier à ce jour

Axe 2 : Créer l'activité et développer les compétences

- **Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation)**
 1. Quatre projets de jardins font l'objet d'une convention attributive de subvention pour les Communes de Lama, Galeria, Pigna et Ville di Paraso. Il appartient à ces communes de lancer les marchés et d'engager les travaux.
 2. La commune de Sant'Antonino a été contactée par téléphone afin qu'elle consulte un architecte du CAUE 2B pour s'assurer d'une bonne intégration paysagère des jardins car le village est classé parmi les « plus beaux villages de France ».

3. La Commune de Calenzana a fait réaliser une étude pour la restauration des jardins des « Chjuselle ». Les pièces techniques vont permettre de constituer le dossier.
4. D'autres communes ont rédigé une lettre d'intention et n'ont pas donné suite au projet faute de chiffrage comme les communes de Urtaca, Olmi-cappella, Costa, Santa-Reparata di Balagna. Il conviendra de les relancer.
5. Dès l'installation de tous les conseils municipaux, début juillet, seront contactées toutes les autres communes de Balagne pour les ré-informer de ce dispositif financier
6. Nous restons dans l'attente d'un retour de l'Odarc pour notre demande d'avenant n°2 qui porte sur cette mesure et rend éligible l'acquisition foncière, le débroussaillage, les études préalables et le suivi des travaux. (courrier en date du 23 mai 2019)

- **Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages, dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales.**

Aucun dossier à ce jour. Cette mesure est liée à la dernière mesure de l'axe 1 « Études de faisabilité, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources ». Le GAL s'attachera, lors des ateliers d'apprentissage et des formations prévues dans projet de coopération, d'informer sur ce dispositif et de trouver des candidats.

- **Actions liées à la formation : aménagement d'un site de formation et de passage d'examen.**

Seule la commune de Santa Reparata di Balagna a répondu favorablement à notre appel à projet. Pierre POLI, élu de la commune, nous a informé que le projet avance favorablement pour aboutir à un dépôt de dossier de demande de subvention.

Le PLU de la commune est en cours de modification pour que le projet de zone d'activité, où sera le futur centre de formation, soit réalisable. Le cahier des charges relatif à l'étude technico-économique est rédigé et la Commune attend la modification du PLU pour lancer le dossier de demande de soutien financier.

Axe 3 : Promouvoir les productions et les usages

- **Actions de démonstration : aménagement de sites démontrant au plus grand nombre, la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés :**

La communauté de communes Calvi Balagne fut la seule à répondre à cet appel à projet. La lettre d'intention fait mention du remplacement du bureau d'information touristique (BIT) du pont des 5 arcades à Galeria. Se pose le problème du foncier car la parcelle appartient à une commune du Niolu. Le maire de Galeria doit nous informer de la suite à donner.

- **Actions d'animation et de sensibilisation, organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires.**

Cette mesure est destinée à vulgariser les techniques de construction biosourcées auprès de la population balaine, notamment en autoconstruction, en promouvant les aspects écologiques, sains et durables. Il est proposé d'organiser 4 types d'ateliers :

1. Les enduits et peintures biosourcées (stucs, tadelakt, peinture à l'argile, à la caséine, etc.)
2. La permaculture : un mode culturel adapté au climat pour une récolte bonne et saine
3. Reconnaître les plantes sauvages : usages et recettes
4. Les petits ouvrages en pierre sèche pour aménager le jardin et favoriser la biodiversité

Axe 4 : Coopération

- **Actions liées à l'organisation de formations**

Le projet de coopération porte sur la mise en place d'une formation à la construction en matériaux biosourcés en Corse. La dernière réunion de travail date du 25 février 2020 et a eu lieu à Corte en présence du GAL Corse Orientale, du GAL Castagniccia et du GAL Ornano-Taravu-Valincu-Sartinesi. Nous sommes dans l'attente d'un retour de nos partenaires sur le projet de coopération pour programmer ce dossier. La crise épidémiologique ne permettait pas aux GAL de réunir leurs comités de programmation pour avis.

- **Actions liées à la mise en valeur de matériaux biosourcés**

Le projet consistait en la création d'une plateforme numérique de promotion des matériaux naturels et constructions biosourcées avec le territoire du Lubéron. Le dernier comité de programmation, avait émis un avis défavorable sur le montage de ce projet qu'il ne jugeait pas dans l'esprit de la coopération inter-territoriale du programme européen Leader et qui ne laisse pas la place à l'échange, la solidarité et la mutualisation.

Constat et principales décisions hors mesures du programme :

Il est indiqué dans la convention initiale de mise en œuvre du programme Leader du 27 novembre 2017 une date de fin d'engagement des dossiers, hors mesure 19.4 (animation du GAL), au 1^{er} octobre 2020. Cette date a été reportée. Il est prévu d'envoyer un courrier à l'autorité de gestion de ce programme pour connaître la date limite d'engagement des dossiers LEADER.